



## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF SLALOM

### 1er SLALOM EN CÔTE D'ASSWILLER

**18 et 19 mai 2024**

L'Association Sportive de l'Automobile Club de la Moselle, ainsi que l'Association Sports Mécaniques de l'Alsace Bossue (SMAB), organise le 1er Slalom Automobile en côte d'ASSWILLER les 18 et 19 mai 2024, sur le CD 309 entre Drulingen et ASSWILLER.

Cette compétition compte pour la Coupe de France des Slaloms 2024 et le Trophée des Slaloms de la Ligue Grand Est 2024.

**Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est sous le N° 12 en date du 30/01/2024 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° 102. en date du 30/01/2024.**

#### Organisateur technique

---

Nom : SMAB  
Président : Jean-Claude Rieger  
Adresse : 7, allée des Hêtres, 67320 DRULINGEN  
Tél : 06 80 72 02 67  
Mail : [jc.rieger@yahoo.fr](mailto:jc.rieger@yahoo.fr)

#### Organisateur administratif

---

Nom : ASAC Moselle  
Président : Bernard Vogel  
Adresse : 21, Domaine de Largentier, 57155 MARLY  
Tél : 06 80 03 28 48  
Mail : [bernard.vogel@hotmail.com](mailto:bernard.vogel@hotmail.com)

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.

---

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1P. OFFICIELS

Fonction	Prénom - Nom	N° de licence	Code ASA
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Didier GERARDIN	19652	03/08
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Jean WAMBACH	3030	03/06
	Gilbert HORALA	126674	03/13
Directeur de Course	David CLAUDE	221403	03/08
Directeur de Course Adjoint	Frédéric PATOU	5195	03/06
Organisateur Technique	Jean-Claude RIEGER	167042	03/06
Commissaire Technique Responsable	Gérard PROTOIS	1906	03/21
Commissaires Techniques	Michel LORRAIN	105082	03/04
	Denis DERCHE	33547	03/14
Chargé des Relations Avec les Concurrents	Serge BLONDEL	192216	03/23
Chronométrateur	Evelyne HOFFMANN	252900	03/23
Classements	Thierry STOECKLE	3500	03/05
	Nancy GIETZENDANNER	220615	03/18

### 1.2P. HORAIRES

Parution du règlement particulier et ouverture des engagements le lundi 15 avril 2024.

**Clôture des engagements le mardi 14 mai 2024 à Minuit.**

**Publication de la liste des engagés : jeudi 16 mai 2024.**

**Vérifications Administratives :**

- Samedi 18 mai 2024 de 15h00 à 19h00, dans la salle Polyvalente, place Martzloff à Drulingen.
- Dimanche 19 mai 2024 de 7h30 à 8h30, dans la salle Polyvalente, place Martzloff à Drulingen.

**Vérifications Techniques :**

- Samedi 18 mai 2024 de 15h15 à 19h15, place Martzloff à Drulingen.
- Dimanche 19 mai 2024 de 7h45 à 8h45, place Martzloff à Drulingen.

	DIMANCHE 19 mai 2024	Lieux
1 <sup>ère</sup> Réunion du Collège des Commissaires Sportifs	8h00	Salle Polyvalente Place Martzloff
Briefing aux Concurrents Obligatoire	8h45	Sur le circuit, avant la reconnaissance pédestre
Reconnaitances Pédestre du Parcours	8h45 à 9h15	CD 309 à la sortie de Drulingen En direction d'ASSWILLER
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre	9h30	Tableau d'affichage parc concurrents salle polyvalente

<b>part aux Essais Chronométrés</b>		Place Martzloff
<b>Essais non Chronométrés</b>	<b><u>9h45 à 10h45</u></b>	CD 309 en direction d'ASSWILLER
<b>Essais Chronométrés</b>	<b><u>11h00 à 12h00</u></b>	CD 309 en direction d'ASSWILLER
<b>Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course</b>	<b>12h30</b>	Affichage salle polyvalente Place Martzloff
<b>1<sup>ère</sup> Manche de Course</b>	<b><u>14h00 à 15h00</u></b>	CD 309 en direction d'ASSWILLER
<b>2<sup>ème</sup> Manche de Course</b>	<b><u>15h15 à 16h15</u></b>	CD 309 en direction d'ASSWILLER
<b>3<sup>ème</sup> Manche de Course</b>	<b><u>16h30 à 17h30</u></b>	CD 309 en direction d'ASSWILLER
<b>Affichage des Résultats Provisoires</b>	<b>30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent</b>	Tableau d'affichage salle polyvalente Place Martzloff
<b>Remise des Prix</b>	<b>18h00</b>	Salle Polyvalente Place Martzloff, Drulingen

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage. Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Pour rejoindre le départ de la course, les concurrents partiront du parc concurrents situé place Martzloff, en convoi, à allure réduite, un véhicule de l'organisation ouvrira la route, et un autre sera à l'arrière. Il y a environ 580 m entre la place Martzloff et le départ de la course, sur le CD 309, à la sortie de Drulingen, en direction d'Asswiller. Les concurrents feront en sorte de mettre suffisamment d'essence dans leurs réservoirs.

Une fois que les concurrents auront effectué leur manche, ils feront ½ tour après l'arrivée et rangeront leur voiture dans le sens du retour. Le retour se fera également en convoi, sous les ordres de la direction de course sur le même parcours qu'à l'aller, en direction de la place Martzloff, à allure réduite, encadrement du convoi à l'avant et à l'arrière par un véhicule.

**Affichage des résultats provisoires le dimanche 19 mai 2024, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, sur le tableau d'affichage salle polyvalente place Martzloff.**

Parc fermé final obligatoire à l'issue de la compétition dans les paddocks, sous peine d'exclusion d'office.

Remise des prix vers 18h, Salle polyvalente place Martzloff

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Voir Article 1.2p.

Un briefing écrit du directeur de course sera remis au contrôle administratif contre émargement.

En cas de prêt d'un véhicule, l'accord écrit du propriétaire pour participer à la compétition devra être présenté.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au : Garage STUTZMANN, 55, route de Phalsbourg, 67260 SARRE UNION. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront être en possession, d'une licence ou d'un titre de participation en cours de validité, et seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique. Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles, soit le dimanche 19 mai à 8h45.

**Les séances de vérifications du Dimanche 19 mai de 7h30 à 8h45 sont réservées aux concurrents non disponibles le Samedi 18 mai et ayant obtenu l'accord écrit (mail valable) de l'organisateur. (Accord demandé au préalable au moins 5 jours francs avant l'épreuve).**

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

A l'issue des vérifications techniques, la liste des autorisés à prendre part aux essais sera affichée dans le parc des concurrents, salle polyvalente place Martzloff, après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus avec leur règlement à partir de la parution du présent règlement, le lundi 15 avril 2024, à l'adresse suivante :

**ASAC Moselle, Monsieur Max GAILLARD, 84, rue de Diesen, 57890 PORCELETTE  
(Tél 06 70 29 26 61)**

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, **et au plus tard le mardi 14 mai à Minuit.**

#### **Prix de l'engagement :**

Sans la publicité optionnelle de l'organisateur : **220€ + 3€** pour le challenge des commissaires de la Ligue Grand Est du Sport Automobile, **soit 223€**

#### **Avec la publicité optionnelle de l'organisateur :**

- Tarif normal : **110€ + 3€** pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est du Sport Automobile, **soit 113€**
- Pilote licencié **ASAC Moselle ou SMAB** : 80€ + 3€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est du Sport Automobile, **soit 83€**

**Tous les concurrents doivent respecter la date de clôture des engagements.**

**Si le concurrent ne possède pas de licence de concurrent FFSA 2024, il pourra souscrire à un Titre de Participation Régional Slalom délivré par la FFSA, valable uniquement pour le 1er Slalom en côte d'Asswiller du 18 mai au 19 mai 2024, participation autorisée uniquement aux groupes F2000 - N - FN - A - FA - FS - GT de Série - Loisir - VHC – Classic.**

**Le montant de celui-ci s'élève à 46 €, cette somme est à ajouter au montant de l'engagement.** Celui-ci sera remis au pilote lors des vérifications administratives à condition qu'il soit en possession d'un **certificat médical** de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Le nombre maximum de concurrents admis est fixé à **110 dont 40 peuvent être réservées aux groupes : Loisir, VHC, Classic.**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes (« double-monte »).

### **4.2P. EHAPPEMENT**

Voir règlement standard des slaloms.

## **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des slaloms

Publicité obligatoire :

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

***Les prescriptions des règles techniques et de sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport devront être respectées dans toutes les compétitions.***

### **6.1P. PARCOURS**

Le 1<sup>er</sup> slalom en côte d'Asswiller se déroulera en trois manches de course sur un parcours de 1600m, le classement se fera au meilleur temps réalisé. Le plan du parcours figure en annexe du présent règlement.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

### **6.5P. PARC CONCURRENTS**

Le parc concurrents est situé place Martzloff et les remorques seront rangées devant la maison des services à Drulingen, un fléchage sera mis en place. Il sera accessible le Samedi 18 mai 2023 à partir de 9h00.

---

### **Dans le parc concurrents, il est demandé aux concurrents :**

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- De disposer sous chaque voiture de course et de son véhicule d'assistance une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour l'une des dispositions ci-dessus non respectées dans les parcs est de **220 € par infraction constatée**. Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Voir Article 1.2p.

### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE**

Les différentes communications à l'attention des concurrents seront affichées sur le tableau d'affichage situé devant la salle polyvalente, place Martzloff.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la manifestation une permanence se tiendra dans les locaux de la salle polyvalente.

Téléphone : 06/67/09/02/79 (Directeur de course)

Centre de secours le plus proche : Hôpital Sainte Catherine, à Saverne, Téléphone : 03/88/71/67/67

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

*Conforme au règlement Standard des Slaloms.*

### **7.3P. COURSE PROCEDURES DE DEPART**

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point stop pour entrer dans le parc d'arrivée.

Tout renversement, déplacement ou dépassement de la quille dite « d'arrivée » (positionnée après la cellule d'arrivée) entraînera une pénalité de **10 secondes**.

Dans le parc d'arrivée : les concurrents seront sous l'autorité des Commissaires de Course qui leur indiqueront les manœuvres à effectuer et leurs emplacements de stationnement.

### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

---

## **ARTICLE 8P. PENALITES**

Pénalités appliquées par la Direction de Course :

- Quille renversée ou déplacée..... **Pénalité de 2 secondes par quille**
- Non-respect des limites de la piste.....**Pénalité de 2 secondes**
- Chicane manquée ou erreur de tracé.....**Non prise en compte de la manche**
- Quille d'arrivée renversée, déplacée ou dépassée..... **10 secondes de pénalité**
- Ordre de passage non respecté dans la manche.....**5 secondes de pénalité**
- Non présence de la voiture au parc fermé d'arrivée.....**Disqualification par le collègue**

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps d'une des 3 manches de course. Les classements officiels provisoires seront affichés après l'entrée du dernier concurrent au parc fermé et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, Classic et Fol'Car),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour la catégorie Classic.
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Fol'Car.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms. Les pilotes titulaires d'un titre de participation ne marquent pas de points à la Coupe de France.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

### **10.3P. COUPES**

Il sera attribué au minimum suivant le classement :

- Les 3 premiers du classement scratch : 1 coupe chacun
- 1 coupe par tranche de 3 partants dans chaque groupe (y compris Loisir, VHC, Classic et Fol'Car).
- 1 coupe par tranche de 3 partants dans les classes (y compris Loisir, VHC, Classic et Fol'Car).
- 1 coupe à la meilleure dame.
- 1 coupe sera remise à 2 commissaires.

### **10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES**

La remise des prix et coupes aura lieu dans la salle polyvalente dimanche 19 mai vers 18H00. Les concurrents qui ne se présenteront pas perdront le bénéfice de leur prix.

---